Motion de la Commission Exécutive de l’UD CGT de Seine Maritime.

La CE de l’UD 76 réunie le 12 janvier 2015 a décidé de s’adresser à l’ensemble des organisations du CCN afin de faire part de ses propositions tendant à sortir de la crise dans laquelle est plongée notre confédération.

Nous enregistrons la décision de démission de l’ensemble des membres du Bureau Confédéral et de notre secrétaire générale Thierry LE PAON, ce qui était incontournable. Concernant la mise en place d’une nouvelle direction, celle-ci ne peut être que provisoire jusqu’au prochain congrès de mars 2016 sachant qu’elle ne peut inclure les membres démissionnaires de l’actuel Bureau Confédéral. En outre, il apparait nécessaire que le CCN retrouve l’entièreté de ces prérogatives.

Au-delà de l’adoption de nouvelles règles de gestions financières censées assurer la transparence et le respect de nos principes, il nous semble nécessaire de s’attaquer frontalement aux autres difficultés qui font le lit de notre crise interne à savoir la manière dont est élaboré collectivement le mandat confié aux représentants de la Confédération dans les négociations avec le patronat (cf. négociation sur les IRP…), ou les échanges avec le gouvernement ainsi que les problèmes fondamentaux liés à l’orientation et à la stratégie de lutte.

L’urgence est à ce jour de tourner l’ensemble de la CGT, du syndiqué à la direction confédérale, sur le terrain des luttes, de trouver une date de mobilisation national pour faire front aux politiques d’austérité du gouvernement et du patronat. Face à un déferlement de mesures d’une extrême brutalité contre les salariés, chômeurs, retraités…, la CGT doit se mettre en ordre de marche pour affronter le patronat et le gouvernement.

Il s’agit notamment :

- du **Pacte de responsabilité**, contre lequel nous nous sommes mobilisés au premier semestre 2014. Le Président Hollande vient de déclarer : « *Le pacte de responsabilité… entre en application dès demain matin. Les entreprises, les travailleurs indépendants verront leurs charges baisser, il n’y aura plus aucune cotisation patronale pour un salarié payé au SMIC* ». C’est clair : Ils engagent la liquidation de la Sécu et de son financement solidaire. Notre responsabilité est d’en exiger fermement le retrait de façon la plus unitaire possible

- de **la loi Macron** accélérant la déréglementation du travail et la libéralisation (extension du travail du dimanche, attaques contre la prud’homie, la médecine du travail, facilitation des licenciements collectifs,…) ;

- de la clarification de notre position sur les négociations concernant **les seuils sociaux**, en s'opposant aux prétentions du patronat qui exige la suppression des élections professionnelles dans les entreprises de 11 à 50 salariés, des CHSCT…

- de la **réforme territoriale** et des lois de décentralisation,

- de la **transition énergique** telle que proposée qui va augmenter le nombre de précaires, les tarifs… et accentue la remise en cause du service public de l’énergie.

- de **la Loi Santé**, au Parlement en avril, qui serait meurtrière pour l’Hôpital public et ses personnels, comme pour la médecine. Notre responsabilité est de prendre toutes dispositions pour empêcher sa promulgation.

Il y a urgence, en s'appuyant sur les syndiqués, de trouver les moyens d’une large mobilisation des syndicats et des syndiqués dans les entreprises et services pour travailler à la construction d’un mouvement d’ensemble.

Dès le 26 janvier 2015, 1er jour du débat parlementaire sur la Loi Macron, la CGT doit appeler, partout où c’est possible à des initiatives sous forme d’arrêt de travail et de grèves, à des rassemblements sur l’ensemble du territoire. Cette journée doit être conçue dans la perspective d’une montée nationale sur Paris d’ici la fin février 2015 avec grève interprofessionnelle, pour faire céder patronat et gouvernement. D’ores et déjà, trois rassemblements sont organisés en Seine Maritime.

Prendre ainsi nos responsabilités permettrait de préparer sereinement notre prochain congrès confédéral à la date initialement prévu en mars 2016. La préparation de ce congrès, dès maintenant, doit permettre à l’ensemble des syndicats, des syndiqués et des structures de notre organisation de débattre tant sur les aspects internes que sur les questions d’orientation et de stratégie de lutte.

Ce congrès devra notamment tirer un bilan réel de la situation et permettre de trancher sur les divergences de positionnement, retour à un syndicalisme de lutte, de classe et de masse ou maintien de l’orientation dite du « syndicalisme rassemblé », qui pour notre part constitue un échec.

Rouen, le 12/01/2015

Adoptée par 29 Pour, 0 Contre et 7 abstentions.

Copie :

* Organisation du CCN
* Région CGT Normandie
* Syndicats CGT de Seine Maritime